

ARRETE DU MAIRE N° 371/2026

**Relatif à la circulation et au stationnement
Rue Sainte-Odile - Rue du Flachsland - Kleinfeldweg à WINTZENHEIM**

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE WINTZENHEIM,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 2212-2, L. 2213-1, L. 2213-2 et les articles L. 2541-1 et suivants ;

Vu le code de la route ;

Vu le code de la voirie routière ;

Vu l'arrêté du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et des autoroutes ;

Vu l'arrêté municipal n° 189/2026 en date du 1er avril 2026 portant délégation de signature à M. Daniel OUGIER - conseiller municipal délégué à la sécurité ;

CONSIDERANT que pour permettre les travaux de terrassement et de réalisation des réseaux humides du lotissement du Flachsland à Wintzenheim, rue Sainte-Odile - rue du Flachsland et Kleinfeldweg à WINTZENHEIM, il est nécessaire de réglementer la circulation et le stationnement comme suit :

ARRETE

ARTICLE 1er : Pour permettre la réalisation des travaux cités ci-dessus, la circulation et le stationnement seront réglementés du mercredi 15 juillet 2026 au vendredi 18 décembre 2026 de la façon suivante :

- Route barrée ponctuellement en fonction de l'avancée des travaux avec maintien de l'accès aux riverains de 17h à 7h,
- Chaussée rétrécie avec circulation alternée ponctuellement en fonction de l'avancée des travaux ;
- Interdiction de stationner sur le périmètre du chantier.

ARTICLE 2 : Des panneaux de signalisation conformes aux types fixés par les règlements en vigueur seront placés pour attirer l'attention des usagers, par l'entreprise chargée des travaux.

ARTICLE 3 : Toute infraction aux dispositions du présent arrêté sera poursuivie conformément aux lois en vigueur.

ARTICLE 4 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Agence Territoriale Routière de Colmar - INGERSHEIM ;
- Major, Commandant de la gendarmerie de WINTZENHEIM-INGERSHEIM ;
- Monsieur le chef de corps des sapeurs-pompiers de WINTZENHEIM ;
- SIS – Groupement Nord, 7, avenue Joseph Rey 68000 COLMAR ;
- Messieurs les agents de la Police Municipale de WINTZENHEIM ;
- Ateliers Municipaux de Colmar – Service enlèvement des ordures ménagères ;
- LOLLIER INGENIERIE ;
- LINGENHELD ;
- Riverains.

Fait à Wintzenheim, le 10 juillet 2026



Daniel OUGIER
Conseiller délégué à la sécurité